

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, DOMERC Valérie, GALLATO Nathalie, MARTINEZ Christine et Mrs COTONAT Cyril, ESQUERRA Jean-Michel, PERES André.

Absents Excusés : Mme CAUSSADE Carole et Mr GEVAERT Jean-Marie.

Mme Valérie DOMERC est élue secrétaire de séance

## **1) Mise en place d'une commission de contrôle dans le cadre du répertoire électoral unique**

La loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue confiée est à l'INSEE. Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle met fin au principe de la révision annuelle des électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Enfin, cette réforme fait évoluer les échanges d'informations entre les communes et l'INSEE, non seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais également dès cette année, afin de procéder à l'initialisation des données contenues dans le REU.

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La réforme s'applique également aux listes électorales complémentaires utilisées lors des élections municipales et européennes, sur lesquelles sont inscrits des ressortissants de l'Union Européenne, ainsi qu'aux listes électorales consulaires.

S'agissant des électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste électorale municipale et sur une liste consulaire est supprimée. Parmi ces électeurs, ceux qui n'auront pas choisi au 31 mars 2019 la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits (liste consulaire ou municipale) seront automatiquement radiés des listes électorales municipales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

Les membres de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du code électoral chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre sont nommées par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019 selon les modalités précisées à l'article R.7 nouveau du code électoral.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet **sur proposition de Mr le Maire** et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

**Aussi, s'est porté volontaire en tant que conseiller municipal, Mr Jean-Michel ESQUERRA et en tant que représentant de l'administration il est proposé Mr Michel LANGLADE. Le représentant du TGI reste Mme Corinne LARRIBAT.**

## **2) Recensement 2019**

Le recensement de la population sur notre commune démarrera le 17/01/2019 et se terminera le 16/02/2019.

Pour ce faire, Mme Frédérique Hébras (secrétaire de mairie) sera le **coordonnateur communal**. La municipalité emploiera un agent recenseur, durant cette période, qui se présentera chez les personnes à recenser.

**Afin d'ouvrir le poste d'agent recenseur, il est nécessaire de délibérer pour ouvrir le poste sur la commune.**

**Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création du poste d'agent recenseur et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.**

## **3) Lotissement**

- Le compteur d'eau présent actuellement dans les toilettes de l'ancienne école (aujourd'hui inutilisé) sera déplacé à la station d'assainissement du lotissement afin de créer un accès à l'eau pour le nettoyage de cette dernière.
- Le rajout de la phrase « Cette règle ne concerne que les constructions principales. » à l'article 9.03 du règlement du lotissement, suite à une remarque du service ADS, été validé par l'ensemble du conseil municipal.

- Lot n°1 : suite à des travaux de déblaiement de terre, les haies plantées par la municipalité ont été dégradées voire arrachées. Un procès-verbal ainsi qu'un courrier ont été établis à l'encontre du Toit Familial pour constater les dégâts et pour demander de replanter les haies à l'identique.
- Lot n°1 : le Toit Familial a fait une demande à la municipalité pour le raccord de l'éclairage de la cour intérieure des logements à l'éclairage public. Cette demande impliquera la prise en charge de l'installation, de la consommation et de l'entretien du matériel par la municipalité.  
Mr le Maire ne prend pas part au vote.  
Les conseillers municipaux présents, à l'unanimité, rejettent cette demande.

#### **4) Bilan énergétique des bâtiments communaux établi par le SDEG dans le cadre du conseil en énergie partagé**

La commune a souhaité bénéficier des services du SDEG32 en matière d'énergie dans le cadre du Conseil en Energie Partagé. Elle dispose ainsi d'un accompagnement dans sa politique énergétique en particulier par rapport à la maîtrise de ses consommations d'énergie et d'eau.

Le bilan énergétique global est la première étape de cette démarche. Il permet d'étudier les consommations et les coûts de la commune durant les trois dernières années. Ainsi, le patrimoine est parfaitement connu et permet de cibler les gisements potentiels d'économie.

#### **5) Containers enterrés et bilan SMCD**

Suite au rendez-vous (lundi 15 octobre) avec le Bureau d'Etude et suite à la réunion (vendredi 19 octobre) du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets, l'état d'avancement du projet de l'enterrement des containers à déchets a été précisé. 60% des communes ont été rencontrées pour énoncer les modalités techniques. Les 40% restantes seront rencontrées d'ici la fin de l'année 2018.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 sera réservé au lancement et au dépouillement de l'Appel d'Offre qui sera découpé en lot géographique afin de permettre aux professionnels locaux de pouvoir répondre.

La réalisation des travaux est prévue sur les 3 autres trimestres de l'année 2019.

Le SMCD rappelle la prise en charge financière du terrassement et du revêtement à l'identique de l'existant. Tout embellissement sera à la charge des communes.

#### **6) Taxe d'Aménagement**

Le taux de la taxe d'aménagement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 reste à l'identique du taux voté en 2018 soit 3%.

#### **7) Enquête publique chemin rural - information**

Mr Débat, le commissaire enquêteur, a rendu son rapport positif de l'enquête publique menée au titre du déplacement du chemin rural n°20 dit de Lasquarrerotes, Les travaux seront effectués début 2019.

#### **8) Retour projet signalétique routes départementales 14 et 255 – validation définitive**

Le projet de signalétique des routes départementales 14 et 255 est abandonné.

#### **9) Retour débit internet - information**

Mr le Maire fait part des échanges qu'il a eu avec le Gers Numérique concernant l'augmentation de capacité en débit du répartiteur. Le Gers Numérique indique qu'il n'est pas possible de faire plus de 2Mb/s car la collecte du NRA est en cuivre. Le Gers Numérique s'occupe également, en complément des requêtes de la Mairie, de demander à Orange de trouver une solution rapidement afin d'augmenter le débit sur notre commune.

#### **10) Préparation du 11 novembre**

Afin de célébrer le centenaire de la commémoration du 11 novembre, la municipalité en collaboration avec l'association La Devèze et son Histoire ont déterminé le programme :

Vendredi 09 novembre : 3 expositions seront vues par des écoles [Plaisance (Primaire) et Riscle (Collège)]  
19h : inauguration des expositions avec conférenciers

Samedi 10 novembre : 16h : conférence « Le Pinard des poilus »

Dimanche 11 novembre : 10h45 cérémonie de commémoration

12h30 repas

16h30 : théâtre « Correspondance de guerre »

#### **11) Retours et propositions des commissions communales**

- Commission Espaces publics : des travaux d'entretien principalement de peinture (bancs, portails cimetières, mobilier lavoir St André), seront réalisés. La haie du cimetière de St André (bordant la route) sera arrachée et fera l'objet de nouvelles plantations.

- Commission Bâtiments publics : se réunira le 20 octobre à 10h30

## **12) Fusion syndicat d'eau de Marciac et Villecomtal**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la fusion des 2 syndicats d'eau de Marciac et de Villecomtal.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **13) Opération réinventer le Gers**

La campagne de vote pour les projets retenus dans le cadre du 1er financement participatif à l'initiative du Conseil Départemental du Gers est lancée du 1<sup>er</sup> au 31 octobre. 370 projets sont retenus sur le Gers, 31 sur le canton Pardiac-Rivière-Basse. 4 projets sont retenus sur notre commune et soumis au vote :

- Projet n° 172 : balisage des sentiers de Ladevèze-Rivière
- Projet n° 176 : restaurer les tableaux de Chavauty et les remettre dans l'Eglise Saint-André
- Projet n° 462 : un espace de coworking
- Projet n° 612 : installer des radars pédagogiques à Ladevèze-Rivière.

## **14) Informations communauté des communes**

La commission communautaire Culture et Tourisme a alloué 11420€ de subventions à diverses associations locales. Diverses informations sont délivrées par Mr le Maire concernant l'activité de l'Astrada, le Gers Numérique et l'Office de Tourisme Pays Val d'Adour.

## **15) Retour réunion AMRF du 6 octobre**

Mr le Maire fait part du débat qui a eu lieu au sein de la réunion de l'AMRF du 6 octobre autour de la réflexion que propose Frédéric Ville (journaliste indépendant) dans son livre *Communes nouvelles, atouts... et dangers*.

## **16) Questions diverses**

- ✓ La visite de maintenance annuelle des panneaux photovoltaïques a eu lieu.
- ✓ Une fuite d'eau au niveau du cordon de la toiture de la salle des fêtes va être réparée.
- ✓ Les réparations concernant les aiguilles de l'horloge de l'église de St Laurent seront financées à hauteur de 353,97€ par la commune et 288,03€ par l'assurance.
- ✓ Le nouveau président, Mr Didier Ducasse, nous fait part de la labellisation Argent reçue pour l'association Handball Coteaux de Gascogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00.

Ont signé le registre tous les membres présents.